

## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rá

Mo



Déposé au greffe

du Tribunal de l'entreprise

Division Huy, le le greffier

200B

MONITEUR BELGE

03 -01- 2019

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entraprise: 0442.998.901

Dinominector

RED ENTERN : MERLHEAU

(en elitéré) :

Forme junique: a.s.b.l.

Sage: rue des Soeurs Grises, 11b, 4500 Huy

Objet de Passe: Dissolution

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 novembre 2004 :

2. Dissolution de l'ASBL

L'assemblée générale décide à l'unanimité de la dissolution de l'ASBL et désigne P. Jammar comme liquidateur. Il conservera les livres à son domicile pendant 5 ans.

- 3. Affectation du patrimoine : le solde disponible sous réserve des frais de dissolution sera réparti de la façon suivante :
  - 20 % à Memo Huy ASBL
  - -80 % à EPOFOR ASBL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de ciôture de liquidation du 29 mars 2013 :

Le président constate que la totalité des membres de l'association sont présents.

Il rappelle que, par décision du 21 novembre 2004, l'assemblée générale a :

- Approuvé les comptes de l'association et donné décharge aux administrateurs
- Décidé de dissoudre l'association et désigné, en qualité de liquidateur, Monsieur Paul Jammar, né à Huy le 8 juillet 1956 (RN n° 560708-023-89)
  - Décidé d'affecter le solde disponible de la façon suivante :
  - o 20 % à l'a.s.b.l, MEMO-HUY
  - o 80 % à l'a.s.b.l. EPOFOR

Le liquidateur expose que le boni de liquidation est de 1.534 EUR; déduction faite de 101,16 EUR de frais de publication de la dissolution, le solde disponible de 1.433,43 EUR a été réparti à raison de :

- o 286,69 EUR à l'a.s.b.l. MEMO-HUY
- o 1.146,74 EUR à l'a.s.b.l. EPOFOR

L'assemblée générale, à l'unanimité, constate la clôture de la liquidation et donne décharge au liquidateur de sa mission.

Paul JAMMAR est mandaté pour la publication de la présente décision de clôture.

Pour extraits certifiés conformes (s) Paul Jammar, liquidateur

Mentionner eur le dernière paga du <u>Volet B</u>it

<u>Au sesto</u> : Nom et quelté du notaire instrumentent ou de la personne ou des personnes apart peus ceir da saprilaanier Caalebbellom, la fondallom op ) osgatiema à Caigart das blara

<u>Au verso</u>: Nom et signature